

**ARRETE PROVISOIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
LES BELLES D'ANTAN DOUYSIENNES DU 20 JUILLET 2025**

Le Maire de la commune de Cloyes Les Trois Rivières,

- *Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-4 et L. 2215-3 ;*
- *Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.411-24 et R.411-25, R.411-26, R.417-10 ;*
- *Vu le Code Pénal ;*
- *Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes qui l'ont complété ou modifié ;*
- *Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'association des belles d'Antan Douysiennes qui se déroulera Commune historique de Douy, dimanche 20 juillet 2025, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement des véhicules.*

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 20 juillet 2025 de 05h00 à 21h00 :

- Rue du Dolmen ;
- Rue de Thoreau ;
- Rue des Chevreuils (de la rue de Thoreau à l'intersection avec l'entrée du lotissement rue des Chevreuils)
- Route de la Ballastière

ARTICLE 2 : La signalisation routière sera établie conformément aux dispositions réglementaires dans le respect du code de la route. Elle sera mise en place par :

- L'association « les belles d'Antan Douysiennes ».

ARTICLE 3 : Le Présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie et sur les lieux de l'organisation.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cloyes-sur-le-Loir ;
- Le Commandant des sapeurs-pompiers de Cloyes Les Trois Rivières ;
- La Police Municipale de Cloyes Les Trois Rivières.

A Cloyes sur le Loir, le 16 juin 2025
Le Maire de Cloyes Les Trois Rivières,
Didier RENVOISE

